



Oudjerebou et le Rectorat, vision novatrice pour l'avenir et l'emploi



Justice : viols aggravés aux assises et violence aggravée en correctionnelle

LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2628 - Édition du 12 Avril 2023



Un rapport interministériel pointe les responsabilités dans la prise en charge des mineurs à Mayotte

COMMANDEZ EN LIGNE



LIVRAISON À DOMICILE OU



RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À

-20%



MAYCENTRALE.COM

Votre nouveau site internet de pièces détachées

VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING

POLITIQUE : Les insuffisances des politiques publiques au cœur du rapport « caché » du gouvernement sur les mineurs de Mayotte



Les enfants non scolarisés lors d'une visite du chargé de mission pauvreté en 2019

Dévoilé partiellement par Mediapart, le rapport des 8 inspecteurs généraux sur la prise en charge des mineurs à Mayotte que nous nous sommes procuré, révèle un écosystème de la désocialisation, avec un moteur, l'immigration clandestine. Le déficit d'investissement de l'Etat en rapport crée une précarité croissante que ne peut prendre en charge le conseil départemental. Abonder son budget de l'ASE est une des préconisations qui va pouvoir soulager son budget.

En janvier 2022, une mission composée d'inspecteurs de 6 ministères, 4 hommes et 4 femmes, rend un rapport sur « L'évaluation de la prise en charge des mineurs à Mayotte ». Depuis sa parution, il n'a pas été rendu public autrement que par le biais d'un article de Mediapart

intitulé « Le gouvernement cache un rapport sur la situation tragique à Mayotte ». En réalité, et comme nous l'avions expliqué, la situation est connue, c'est sa prise en charge par les institutionnels qui est en cause.

Au fil des 107 pages qui composent ce rapport, apparaît un écosystème de l'exclusion faute de structuration des services de l'Etat dans les secteurs majeurs de l'éducation, de la santé et de la justice, avec une conséquence : une large partie de la population laissée pour compte dont est prié de s'occuper celui qui a la compétence du social et des mineurs, le conseil départemental.

Ce n'est pas la première fois qu'un rapport cible les insuffisances de l'Etat et du conseil départemental, et encore une fois, on peut constater

que les 41 préconisations recourent les demandes de la population mahoraise.

La mission émanant de 6 ministères, était composée de 8 inspections générales, de la justice (IGJ), de l'administration (IGA), des affaires sociales (IGAS), des affaires étrangères (IGAE), des Finances (IGF), de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR). Elle a mené 300 entretiens au cours de deux déplacements : un à Mayotte du 20 au 30 septembre 2021 où elle a été reçue par les acteurs institutionnels (Etat, institution judiciaire, conseil départemental, mairies, associations...), et un déplacement aux Comores du 1er au 5 novembre 2021, à l'ambassade de France à Moroni et à son antenne consulaire d'Anjouan, ainsi des rencontres avec des représentants du

gouvernement comorien et des acteurs de terrain.

Seule la moitié des plus de 11 ans scolarisés dans l'année de leur arrivée

Les inspecteurs et inspectrices sont partis des statistiques alarmantes de l'INSEE d'un total de 760.000 habitants en 2050 avec 28.000 naissances par an si rien n'est fait. « Une situation potentiellement explosive et, dans tous les cas, d'une pression considérable sur les différents services publics déjà saturés (santé, école) comme sur l'habitat et l'environnement. » C'est donc dans une logique d'action qu'est rédigé ce rapport.

Un premier chiffre ressort de ces entretiens, celui d'environ 6.600 mineurs « en risque majeur de désocialisation », faute de prise en charge familiale et institutionnelle.

Ils vont découvrir que les enfants débordent de toutes les politiques publiques mises en place, et toutes sont sur le banc des accusés : éducative, sanitaire, judiciaire, de protection de l'enfance ou de lutte contre l'immigration clandestine.

« Le **système éducatif** est confronté à de nombreux enjeux : une pression démographique plus forte que partout ailleurs en France, le manque de maîtrise du français de beaucoup d'enfants en début de scolarité et de jeunes nouvellement arrivés sur le territoire », avec un impact direct de l'immigration clandestine, « moins de la moitié des jeunes nouvellement arrivés de plus de 11 ans sont scolarisés dans l'année ». On ne parle pas des maires qui refusent les inscriptions ici, mais bien du secondaire ! « Les bacheliers étrangers qui sont de plus en plus nombreux, n'ont généralement pas d'autre solution que de rester sur le territoire mahorais (...) rares sont ceux qui obtiennent un visa leur permettant de poursuivre des études supérieures dans un autre département. Or, l'enseignement supérieur étant sous-dimensionné à Mayotte, beaucoup de bacheliers étrangers se retrouvent dans une impasse. »



Christiane Taubira a mis en place une répartition des mineurs en souffrance entre les départements. Mayotte en est exclue

Solidarité nationale pour les mineurs isolés

Au sujet du **conseil départemental**, chef de file de la protection de l'enfance, il est souligné « une structuration et un développement de l'offre en s'appuyant largement sur le secteur associatif », mais « la protection de l'enfance peine à répondre à l'ampleur des besoins de prise en charge ». Et enfin, l'absence de clé de répartition des mineurs demandée par les élus est soulignée : « Malgré la création de dispositifs ad hoc, la prise en charge d'un nombre important de mineurs non accompagnés demeure très difficile en l'absence d'intégration de Mayotte au mécanisme de régulation nationale », c'est à dire l'affectation des mineurs

en risque de désocialisation dans d'autres départements, constamment demandée par les élus.

L'**offre de soins** – essentiellement concentrée sur l'hôpital public et les dispensaires, celle du secteur médicosocial et celle de la prévention – « reste encore très insuffisante et ne parvient pas à faire face concomitamment aux retards d'équipements et à la croissance des besoins ».

Les **services de l'État** investis de missions régaliennes « peinent également à obtenir des résultats satisfaisants », « la lutte contre l'immigration irrégulière ne parvient pas empêcher l'entrée et l'installation

de nombreux étrangers en situation irrégulière », et elle « accroît le nombre de mineurs isolés à Mayotte », car « la loi française interdit l'éloignement des mineurs s'ils ne sont pas accompagnés d'un adulte et, lors de leur placement en centre de rétention administrative, de nombreux parents en instance d'éloignement choisissent de ne pas dévoiler l'existence de leurs enfants à Mayotte ».

Alors la part des mineurs dans la délinquance est « importante, y compris pour les actes les plus graves », le rôle et la fonction de régulation de la justice « s'avèrent essentiels pour ce territoire », mais la part des mineurs « accroît, de manière automatique, le volume des affaires dont les services concernés sont saisis et exerce une pression qu'aucune juridiction similaire de l'hexagone ne connaît (...) Or, le tribunal de Mamoudzou, dispose de moyens qui ne correspondent ni à l'étendue ni aux difficultés et spécificités de ses missions ». Sans parler des magistrats et greffiers, « souvent sans expérience professionnelle » et d'une « désorganisation des services » et un « déficit de travail collectif » (le rapport date de janvier 2022 rappelons le, depuis, une brigade de 6 magistrats a été affectée).

CRA

Rejet de la population pour les enfants du pays

L'évolution du droit du sol de 2018 qui conditionne l'obtention de la nationalité française à Mayotte pour un enfant à la présence régulière pendant 3 mois de ses parents ne portera ses effets que « dans quelques années ».

Enfin au chapitre de la **coopération régionale**, et des contributions de la France au développement des Comores, il est attendu « des actions de coopération à effet rapide dans le domaine de la santé. » Mais pas miracles à en attendre à court terme, et le rapport est dubitatif : « Plusieurs des interlocuteurs de la Mission, lors de son déplacement sur les îles de la Grande Comore et d'Anjouan, lui ont tenu un langage dénué de



Jouets à disposition des enfants au Centre de rétention administratif

toute ambiguïté sur ces mineurs non accompagnés : ils ne sont pas les bienvenus; le mieux pour eux consiste à repartir d'où ils viennent »... Pour autant, la Mission a pu entendre un discours sensiblement plus ouvert vis-à-vis des pré-adolescents « dès lors que les familles sont volontaires pour les reprendre ». Difficilement compréhensible de ne pas vouloir récupérer son enfant et de le laisser à la charge de la société.

Ce sont donc **41 propositions** qui sont alors formulées. Elles préconisent davantage de partage de responsabilité entre l'Etat (notamment l'ARS) et le Département. Beaucoup portent sur un accroissement de moyens humains, en développant des dispositifs attractifs. Parmi les plus percutantes, un copilotage préfet-président du CD pour coordonner les politiques publiques jeunesse, l'augmentation du nombre de médecins et d'infirmiers scolaires, un nouvel accompagnement financier de l'Etat à l'Aide sociale à l'Enfance du conseil départemental « les montants devront prendre en compte les dépenses nouvelles en lien avec le nombre croissant de jeunes pris en charge et la diversification des structures d'accueil », Faire de la scolarisation de tous les enfants dans le premier degré, à partir de trois ans, « une priorité de court terme », en atteignant au besoin les 100% en rotation, un « cadrage académique »

pour les élèves allophones, Continuer à faire de la lutte contre l'immigration clandestine une politique publique prioritaire, et « doter la PAF des moyens nécessaires pour adapter la lutte contre l'immigration clandestine en mer aux nouvelles méthodes utilisées par les passeurs », renforcer le tribunal pour enfants, la PJJ, communiquer en langue locale sur les actions conduites par la France à travers le « plan de développement France Comores » au profit de l'archipel et d'Anjouan en particulier, etc.

Consulter le [Rapport sur l'Evaluation de la prise en charge des mineurs à Mayotte de Janvier 2022](#)

Anne Perzo-Lafond

Téléchargez l'avis : [Rapport sur l'Evaluation de la prise en charge des mineurs à Mayotte de Janvier 2022](#) (2 MB)



Suivez le JDM sur internet

ÉDUCATION : Oudjerebou et le Rectorat, vision novatrice pour l'avenir et l'emploi

C'est au sein même du lumineux bureau du recteur que se signait, ce matin, un renouvellement de partenariat entre l'ambitieuse et professionnelle couveuse d'entreprises, Oudjerebou et le directeur académique des services de l'Éducation nationale de Mayotte, Jacques Mikulovic.

Moins d'une semaine après les événements organisés par la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Deets) de Mayotte, qui avaient pour but de réaffirmer la volonté de l'État quant au fait de créer localement de la valeur ajoutée ainsi que de l'emploi dans le secteur privé, on peut dire [que cette nouvelle signature de partenariat triparti](#), entre le porteur de projet Oudjerebou, le Rotary club de Mamoudzou et le rectorat, arrive à point nommé. Un partenariat légitime au regard de la forte implication et des solutions concrètement amenées par l'association dédiée à l'entrepreneuriat, dont [la seconde et récente édition de](#)

[son concours « Jeune entrepreneur »](#) fut une fois de plus couronnée de succès.

Un concours pour coacher très tôt les potentielles entreprises de demain

Au regard d'un marché du travail qui sera d'ici peu envahi par une massive jeunesse — dans l'immédiat encore scolarisée — quelles sont les options et perspectives d'embauche qui s'offrent à Mayotte sachant que 50% des emplois concernent les administrations et le secteur public en général ? Au sortir de cette crise sanitaire internationale et du conflit russo-ukrainien, qui génère aussi une refonte globale du secteur économique privé, en plus des problèmes d'insécurité récurrents ayant un impact direct sur l'attractivité même de notre territoire, quelles seraient les tangibles solutions à apporter localement pour développer notre PIB ?

C'est justement en ce sens, dans une approche de terrain juste, lucide et étudiée que l'association Oudjerebou

et sa présidente Farrah Hafidou, accompagnent depuis plus de 10 ans les porteurs de projets de notre département ayant mis l'accent, depuis ces 2 dernières années, sur les jeunes et leurs novatrices idées, initialement fictives, en matière de création d'activité économique. Et le moins que l'on puisse, c'est que non seulement c'est encourageant mais en plus, ça marche ! Le secret ? On chaperonne efficacement dans le vrai au regard de la faisabilité même d'un projet tout en apportant cette subtile matière pédagogique afin de transmettre un large panel de connaissances pratiques et de valeurs économiques propres à l'entrepreneuriat.

C'est donc au moyen d'un concours annuel, dont les thématiques globales sont amenées par la couveuse, que les établissements universitaires et scolaires du tertiaire sont invités à inscrire leurs respectifs entrepreneurs en herbe. Deux catégories y sont proposées : Étudiant (post bac) et Lycéen (2nde à Terminale). Après une pré-sélection, les candidats



Concours Jeune entrepreneur 2023, Cat. Étudiant, lauréat 1 – Lycée des lumières (projet Cercl (@Oudjerebou)

sont invités officiellement à concourir.

Chaque montage de projet s'effectue au sein même de l'établissement concerné et se voit aussi encadré par la structure **Oudjerebou** ainsi que par le plein investissement d'un ou plusieurs enseignant(s). S'en suit alors, conditions réelles, 2 passages de présentation face à un jury avant la remise finale des prix. Certains de ces projets ont déjà vu le jour de manière concrète comme celui d'**Hassanati Anli** et son entreprise de tourisme local — **Koko Expériences** Mayotte — qui fut donc récompensée en la première édition du concours « jeune entrepreneur » et même lauréate du concours national **Pépîte 2022** dans la catégorie Culture. Une pleine concrétisation qui donne poids et matière à cet engagement relativement précurseur qu'incarne



Pour le recteur, l'entrepreneuriat comme support pédagogique est une des solutions concrètes en réponse aussi au nombre de décrochages scolaires toujours trop important en notre département : « À l'image des entrepreneurs, il faut savoir prendre des risques pour changer les choses »

la couveuse d'entreprises auprès des jeunes mais aussi son accompagnement pluridisciplinaire post création durant près d'un an, si les porteurs en éprouvent le besoin.

Le Rectorat fait le pari de l'innovation

Il n'est guère secret de Polichinelle que de reconnaître qu'en matière d'Éducation, la France présente malheureusement encore un certain retard sur l'évolution et les besoins économiques et sociaux. Une approche nationale pas toujours représentative d'une réalité plus locale; chose qui est aussi cas sur notre île. Et c'est bien pour palier aux différentes problématiques rencontrées que **le nouveau recteur manifeste son soutien** au regard de tout efficace concept novateur tel que celui d'**Oudjerebou** « Nous formons en moyenne 2 500 diplômés pour une capacité d'absorption de 1000 emplois; si on veut absolument de l'insertion, il faut développer de l'activité dans cet esprit d'entrepreneuriat, de start-up ou de couveuses. Faisons germer les idées pour les développement et rayonnement de Mayotte ».

Un rayonnement tout à fait réaliste et atteignable, ciblant de manière stratégiquement anticipée les plus jeunes, au moyen d'un futur projet académique plus élargi, comprenant aussi un volet pédagogique entrepreneurial et plaçant ainsi notre département ultramarin au devant de la scène, tel un territoire courageusement challengeur et pionnier face à ses divers défis. Et en ce sens, le moins que l'on puisse dire, c'est que **Jacques Mikulovic et son équipe** n'ont pas froid aux yeux, allant dynamiquement de l'avant dans leurs aspirations de tirer vers le haut, de former intelligemment et d'alimenter le vivier intellectuel local au moyen d'une offre de formation **Cufr** plus aboutie. Une formation étoffée, qualitativement reconnue, ayant aussi dans le viseur une portée géographiquement internationale à travers l'océan Indien et, pourquoi pas, le Continent Est africain.

À cette précurseuse vision se greffe également la volonté d'une intelligente et complémentaire mutualisation aussi



L'ambition de Farrah Hafidou, pour cette 3ème édition concours « Jeune Entrepreneur », est de viser aussi les structures privées afin de mettre en valeur un large panel des talents créatifs de la jeunesse mahoraise



Concours Jeune entrepreneur 2023, Cat. Lycéen, lauréat 1 – Lycée Y. Bamana (projet Charconut) (@Oudjerebou)



Mine réjouie et renouvellement acté de cette convention organisation et partenariat, près d'un mois après le succès de cette 2nde édition concours « Jeune Entrepreneur » qui se prépare de manière professionnelle au sein même des établissements scolaires de Mayotte

au regard d'autres territoires français ultramarins où, pour le coup, le cas se veut inversement proportionnel face à une population vieillissante. En somme, les Antilles ont tout le panel universitaire escompté, offre de formation et compétences, mais peinent à remplir leurs effectifs; pourquoi ne pas envisager une approche co-diplômante sous l'égide de **la future Université de Mayotte**, forgeant de surcroît l'enrichissement par l'expérience extérieure ?! « *On s'enrichit toujours avec le regard des autres, là est la réelle plus-value* » précise Monsieur le recteur.

Parce que croire au plein potentiel de son territoire est la clé d'un succès commun, souhaitons aux équipes de la couveuse d'entreprises **Oudjerebou** et sa présidente, de poursuivre pleinement leur noble engagement notamment dans la perspective de cette 3ème édition concours « jeune entrepreneur » mais aussi son ingénierie de multi-compétence aux côtés des entrepreneurs mahorais d'aujourd'hui et de demain.

MLG

JUSTICE : Justice : viols aggravés aux assises et violence aggravée en correctionnelle

Parmi les nombreux dossiers traités par le tribunal judiciaire de Mamoudzou, beaucoup concernent des affaires de violences aggravées et/ ou de viols. C'était le cas encore hier en correctionnelle ainsi qu'aux assises où trois jeunes adultes comparaissaient une nouvelles fois devant le tribunal après avoir fait appel de leur précédente condamnation.

C'est devenu presque tristement banal. Chaque semaine plusieurs affaires liées à des violences sexuelles ou aggravées sont jugées au tribunal judiciaire de Mamoudzou. C'est le cas de ce couple dont la justice examinait des faits qui se sont produits en 2021. L'homme ayant l'habitude de sortir et de boire rentrait chez lui souvent complètement ivre, au grand dam de sa compagne. Cette dernière, excédée de le voir rentrer aussi souvent saoul et probablement jalouse qu'il ait pu faire potentiellement une ou des rencontres, se met à lui reprocher de ne pas être un homme... S'en suit une avalanche de coups de part et d'autre tant et si bien que la femme se verra prescrire quarante jours d'ITT (Incapacité totale ou temporaire de travail) par un médecin. Elle souffrait d'hémorragies, d'hématomes, de lésions et d'un œil au beurre noir et de surcroît était extrêmement choquée.

« Vous savez que vous encourez sept ans de prison et 100.000 euros d'amende », explique le président du tribunal au prévenu. Ce dernier aurait frappé sa compagne à plusieurs reprises avec « des séries de coups de poing, des droites et des coups de pied sur le corps ». « J'avais bu huit bières, je reconnais que j'étais fortement alcoolisé mais elle aussi elle m'a frappé. Elle n'aimait pas que je sorte et m'a reproché d'avoir bu », raconte l'accusé. Et effectivement son ancienne compagne avoue lui avoir porté des coups. « Je l'ai poussé par un coup de poing au niveau du torse, puis je lui ai donné un coup de poing au visage, indique-t-elle. Nous nous



Trois jeunes se retrouvent à nouveau devant le tribunal car ayant fait appel de leur précédente condamnation

sommes séparés juste après ». Ce couple se disputait souvent à cause des sorties régulières du conjoint mais aussi sur fond de jalousie.

Fait surprenant, la victime après avoir déposé plainte est revenue sur ses déclarations et l'a retirée pour demander une convention d'indemnisation. « Je n'étais pas au courant, raconte-t-elle devant le tribunal – Voulez-vous vous constituer partie civile ? Demande le président, afin d'être reconnue comme victime et de pouvoir être éventuellement indemnisée – Non monsieur le président », répond la victime. La substitut du procureur, après avoir repris les faits, a considéré que l'homme avait un ascendant sur sa compagne au moment où ils étaient en couple et a mis en évidence les violences physiques subies par la victime. « Même si les disputes étaient fréquentes, que la victime avait des doutes concernant la fidélité de son conjoint et qu'elle était probablement jalouse, cela ne justifie pas ces actes de violences totalement disproportionnés ».

L'accusé ayant un casier judiciaire vierge, le ministère public a requis huit mois de prison avec sursis. L'avocat du prévenu a, sans surprise, demandé sa

relaxe et un simple rappel à la loi.

Viols et violences aggravées à la cour d'assises

Trois jeunes d'une vingtaine d'années étaient de nouveau devant la cour d'assises de Mamoudzou après avoir fait appel de leur jugement en mai dernier. Ils avaient été condamnés alors à des peines allant de huit à quatorze ans de réclusion criminelle. En 2016, ils avaient commis plusieurs agressions et viols dans le quartier des Hauts Vallons. Ils s'en prenaient notamment, la nuit tombée, à des couples qu'ils agressaient et menaçaient avec des armes comme des couteaux, des machettes ou bien des pierres, puis ils violaient leurs victimes féminines sous la contrainte et les abandonnaient nues et totalement dépouillées.

A chaque témoignage des victimes dont le président du tribunal, Cyril Ozoux, lit les déclarations, c'est un peu près la même chose : Une quinzaine, voire une vingtaine de jeunes surgissaient de partout, le visage masqué, et menaçaient leurs victimes en leur volant de l'argent, leur téléphone portable et autres affaires avant de s'en prendre

aux femmes pour les violer et de les obliger à assouvir leurs désirs à tour de rôle. « Pour vols avec usage d'une arme et viols aggravés car en réunion et avec arme, la peine encourue est de vingt ans », rappelle Cyril Ozoux. Au moment des faits les accusés étaient mineurs, ils risquaient au maximum dix ans sauf si l'atténuation de peine était écartée, ce qui fut le cas en première instance pour deux d'entre eux. Ils ont écopé de douze et quatorze ans de réclusion criminelle. Les motivations de la cour d'assises se fondaient sur le fait que les viols étaient commis et imposés sous la contrainte d'une arme par des agresseurs masqués, armés passant les uns après les autres. Ils menaçaient leurs victimes avec un couteau sous la gorge.

En mai dernier la cour d'assises avait écarté l'excuse de minorité des accusés à cause de la gravité des faits reprochés, notamment les viols en réunion avec arme. Les experts psychiatriques révélaient des personnalités au comportement dangereux et délictuel, mais surtout un ancrage profond



A chaque audience de cour d'assises des gendarmes sont présents dans la salle

dans la délinquance. « Leur volonté était de faire peur et mal. Ils n'ont pas exprimé de regrets ou de remords », rappelle le président du tribunal en lisant les rapports des experts. La gravité intrinsèque des faits ainsi que les nombreuses infractions ne plaident ainsi pas en leur faveur. Aussi, durant les quatre jours de ce procès qui se

clôturera vendredi, la personnalité des accusés va être réexaminée en détail. Ils encourent vingt ans de réclusion criminelle. Les huit jurés devront ainsi considérer si les trois prévenus méritent davantage, autant ou moins que leur condamnation en première instance.

B.J.

Bilan de l'opération Shikandra contre l'immigration clandestine au premier trimestre 2023

Concernant la protection des frontières 260 kwassas ont été détectés et 173 kwassas interceptés au premier trimestre contre respectivement 166 et 120 au premier trimestre 2022, soit une hausse de 57% pour les détectations et de 44% pour les interceptions. Ce sont ainsi 67 % des kwassas détectés qui ont été interceptés.

Par ailleurs, 2255 étrangers en situation irrégulière ont été interpellés en mer, toujours au premier trimestre de cette année, contre 1634 en 2022. Ce sont également 237 moteurs saisis et 18.376 cartouches de cigarettes de contrebande récupérées et détruites représentant une valeur marchande d'environ 1.243.049 euros ainsi que 13 kg de bangué.

En ce qui concerne les interpellations, 4998 ont été faites à terre (4834 en 2022) et 6507 reconduites à la frontière contre 5003 au premier trimestre de l'année dernière.

Trois vols d'expulsion ont été réalisés depuis Mayotte (via le Kenya) vers le continent africain pour les étrangers en situation irrégulière issue de ces régions, indique la préfecture.

Enfin sur le plan judiciaire, 123 passeurs ont été présentés à la justice depuis le 1er janvier 2023, dont 83 condamnés à de la prison ferme et 3 avec sursis. Des interdictions de territoire de 3 et 5 ans ont suivi ces condamnations. Les passeurs condamnés à une peine de prison avec sursis ont fait l'objet d'une reconduite immédiate à la frontière. Les passeurs incarcérés à Mayotte seront reconduits dans leur pays d'origine à l'issue de leur peine par les forces de l'ordre.

En outre, 2 filières de passeurs démantelées et condamnées lourdement par la justice. Ce sont aussi 97 porteurs de faux documents et 8 trafiquants de faux qui ont été interpellés et judiciarisés.



POLITIQUE : Wuambushu : condamnation a minima de la présidence comorienne

C'est un pas de deux qu'ont entamé les présidents français et comorien, et qui rythme la valse des réactions à l'opération Wuambushu. Mais a-t-on réfléchi à l'après ? Tout le monde marche sur des œufs, au milieu des tirs à vue des détracteurs. A ces derniers, Mansour Kamardine en profite pour rappeler la réalité de Mayotte.

Le président Azali Assoumani avait annoncé attendre une communication officielle de la France avant de réagir à l'annonce de l'opération Wuambushu. Pressé par sa majorité, il a publié ce week-end un communiqué de désapprobation. Sans surprise, on lira que « Mayotte est une île comorienne sous administration française depuis l'indépendance du pays en 1975 », et que toute expulsion de Comoriens venant des trois autres îles depuis Mayotte, « constitue une violation grave des droits internationales ». Opérations qui se déroulent quotidiennement depuis Mayotte, rappelons-le, avec un total de [25.380 expulsions en 2022](#).

La position du président Azali est

complexe, entre le marteau financier français, et l'enclume de son électorat alors que s'approche l'élection présidentielle de 2024. Il a manié le premier lors d'une rencontre à l'Élysée pas plus tard que le mois dernier. A cette occasion rapportent nos confrères du [JDD](#), Emmanuel Macron et Azali Assoumani ont « convenu de renforcer leur coopération pour contenir l'immigration clandestine qui afflue vers Mayotte ». Difficile d'imaginer que l'opération Wuambushu qui allait se tenir un mois après, n'ait pas été évoquée. Sur ce sujet, le président comorien affirme dans le même communiqué avoir « exprimé clairement et nettement aux autorités françaises sa désapprobation. »

Pour autant, pas de mention d'une condamnation ferme dans ce communiqué de Beit Salam, où l'on peut lire que « une action spectaculaire de destruction de bidonvilles et d'expulsion de leurs habitants jugés en situation irrégulière ne doivent pas aller dans le sens de la déstabilisation de toute une région », et plus loin, « le gouvernement comorien interpelle sur le danger d'une telle opération ».

Le vocabulaire employé relève d'un langage diplomatique soft, lisible d'un côté comme de l'autre.

Les droit-de-l'hommes dans le viseur de Kamardine

Car faute d'avoir son approbation, le président Macron a du obtenir des garanties, sans doute contre un chèque et un appui à la présidence de son homologue à l'Union africaine, contre la non activation de la carte maitresse du président : le refus d'accueillir sur son sol les 300 expulsions par jour que promet l'opération, ce qui s'est passé à [plusieurs reprises](#) par le passé, notamment sous prétexte Covid. C'est pourquoi, il faut marcher sur des œufs, et le report de la visite ce week-end à Moroni de Sébastien Lecornu, ministre des Armées en est sans doute une preuve. Un signe aussi d'un possible remaniement ministériel en France, mais c'est un autre sujet.

Les condamnations les plus virulentes viennent tout d'abord d'une partie de l'opposition à Azali, notamment le comité mahorais qui prône le rattachement de Mayotte aux Comores. Dans un communiqué le terme de Wuambushu était dénoncé pour une de ses traductions, « tue-le », en swahili. L'initiateur du terme aurait été bien inspiré de se pencher sur l'éventail des significations, qui semble relever du « chercher » dans le sens « tu me cherches » en shimaorais, ou « reconquête », mais chacun voit actuellement wuambushu à sa porte.

Les critiques viennent ensuite de différents représentants de la société française, comme le mentionne le député LR Mansour Kamardine dans un communiqué, « Le droit-de-l'homme n'est pas de l'humanisme ».

Un plan Marshall pour Mayotte et les Comores



Un intercepteur de la gendarmerie maritime ayant récupéré un kwassa de migrants ayant tenté la traversée par mauvaises conditions de mer

Il vise les différentes réactions qui essaient les médias depuis quelques semaines, « Qui un syndicat de magistrats, qui un collectif de soignants, qui une association d'avocats, qui une organisation non gouvernementale d'aide aux migrants, qui un groupe d'enseignants, tous, de concert, protestent contre l'érection de l'Etat de droit à Mayotte ! » L'élu met les auteurs devant leurs incohérences, soulignant d'un côté des logements insalubres « représentant 54% de l'habitat » dans des zones à forts risques naturels, « avec une insécurité galopante et barbare ayant transformée, en quelques années, la paisible Mayotte en la région au plus fort taux d'homicide d'Europe », et de l'autre, la multiplication des « recours au droit de retrait et de grève pour dénoncer, à juste titre, les violences qui frappent indistinctement et partout dans les villages, dans les quartiers et dans les services publics ». Et le député s'interroge, « comment peuvent-ils trahir, aujourd'hui, la volonté du retour de l'Etat de droit à Mayotte ?! » Lire le [Communiqué de Mansour Kamardine](#).

Reste à savoir ce qu'Emmanuel Macron a négocié avec son homologue comorien. Car bien que non dévoilée, nous réitérons, l'opération tape à côté. S'il s'agit de mener une opération visant les chefs de bandes et à cibler



Azali Assoumani, une condamnation de principe

les parents des auteurs mineurs de violence en les tapant au portefeuille comme le fait Transdev, on peut en attendre un résultat. Mais s'il s'agit, comme l'a dévoilé le Canard enchaîné, de reconduites massives, il fallait l'accompagner d'un plan Marshall de construction des Comores. Le Plan de développement France-Comores de 150 millions d'euros sur trois ans semble ridicule en face des enjeux, par ailleurs étalés par un récent rapport interministériel.

Mansour Kamardine, Mayotte
Mansour Kamardine dénonce l'incohérence de raisonnement des

contestataires

Car après avoir bénéficié de la scolarisation et des soins gratuits ici à Mayotte, les natifs des îles comoriennes vont retrouver là-bas une politique publique déficiente au moins dans ces deux domaines, il est donc certain qu'ils n'auront qu'une envie, revenir.

Anne Perzo-Lafond

[Téléchargez l'avis:](#)

[Communiqué de Mansour Kamardine](#)
(135 kB)



Impossible de conserver ces ensembles de cases en tôle dans une telle insalubrité (ici à Kawéni)

Le Journal de Mayotte
<https://lejournaldemayotte.yt>

-
Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-
CPPAP : 0126 Y 92314
I.S.N. : 2416-9714

-
Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond
Directeur de publication: Bruno Mattéi

-
Contact commercial :
06.61.51.73.38.
pub@lejournaldemayotte.com

ÉDUCATION : Les étudiantes mahoraises de Vatel à l'apprentissage du Monde



Décollage imminent pour ces ambassadrices mahoraises de l'hospitalité made in Vatel

C'est ce vendredi 7 avril dernier que les 9 étudiantes de cette seconde promotion de l'école internationale d'hôtellerie et de tourisme Vatel se sont envolées pour 5 mois de stage direction des établissements 4 à 5 étoiles à travers la Côte d'Azur, le Touquet mais aussi le Luxembourg,

la Tanzanie ou encore le Rwanda.

Chaque stagiaire pourra ainsi apprendre et se perfectionner dans le service opérationnel et la spécificité qui lui sont propres à travers une riche expérience en un hôtel de renom grâce aussi à la noble réputation du Groupe



Vatel qui n'est plus à faire et qui aide, aussi, à ouvrir bien des portes.

Souhaitons à ces futures professionnelles du raffinement et de la Bienséance de s'épanouir pleinement dans cette aventure et de revenir nourries d'envies et de nouvelles compétences au service du développement touristique de notre île aux doux parfums et au Lagon.



Réception, Housekeeping, Cuisine ou encore Salle côté restaurant. Toutes les spécialités sont ainsi représentées

CULTURE : « Les artistes s'exposent » et se déplacent

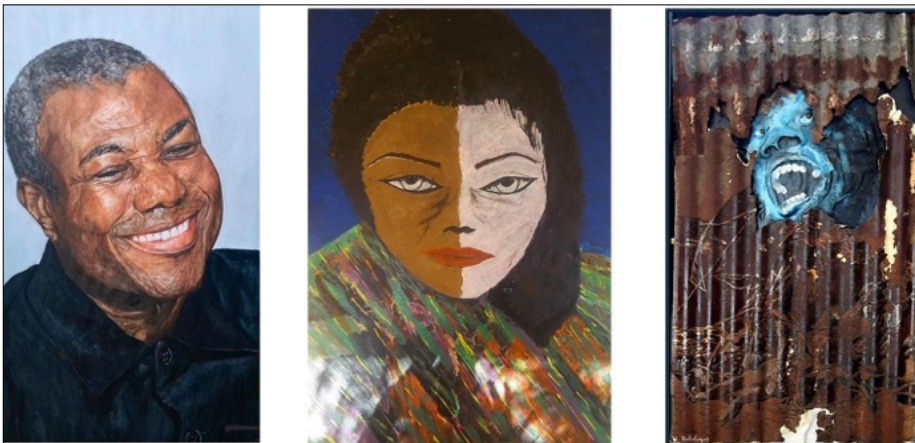
La grande exposition annuelle d'artistes de Mayotte et de sa région à la MJC de Kawéni qui s'est tenue pendant une quinzaine de jours, prend l'air en visitant l'ensemble des communes qui veulent bien accueillir les œuvres de ces artistes.

« Nous partons à la rencontre de toute la population en particulier ses jeunes, l'exposition « Les artistes s'exposent » devient une exposition itinérante qui pourra séjourner une dizaine de jours dans chacune des communes du département », explique Fatima Ousseni, Chargée d'organisation de l'association Zangoma qui porte l'évènement.

L'animation de l'exposition est faite en priorité avec le concours des artistes (Exposition et ateliers de pratiques artistiques) et des jeunes volontaires (médiateurs culturels,...) de la commune d'accueil.

Il s'agit de promouvoir et de diffuser la création contemporaine pour le plus large public. Permettre l'émergence des jeunes talents de Mayotte.

Pour la première fois un thème a été retenu : « Un livre, une image » idée nourrie par « le désir d'une plus grande visibilité des écrivains dans le paysage local et d'une meilleure connaissance de ces auteurs locaux par la population. Zangoma offre une combinaison originale qui vise un échange nourri entre l'art et l'écriture. Cette dualité permet aussi d'associer les scolaires et leurs enseignants. Des ateliers pour visites de l'exposition, découverte des



Trois des tableaux exposés en 2022

pratiques artistiques déjà existantes, sont prévues afin d'offrir de belles occasions de discussions, connexions avec les élèves du primaire, collégiens, lycéens, étudiants et toute la population. L'objectif est de permettre un dialogue entre l'écriture et la représentation artistique, peinture, sculpture, vidéo, installation etc. ».

Pour soutenir les artistes, le Pass culture est sollicité à travers les enseignants incités à organiser une sortie scolaire à l'occasion.

Depuis ce 11 avril, l'exposition se tient à la bibliothèque de Pamandzi, et jusqu'au 22 avril.

ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre-prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces
légales
annonce-legale@
lejournaldemayotte.com

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/03/2023, il a été constitué une SAS dénommée :

INFINITY CONCEPTION

Siège social : 45, CHEMIN M'CHEPCO MTSANGADOUA, 97630 ACOUA

Capital : 1.050€

Objet : La société a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger : - Les études quel qu'en soit le type, concernant le bâtiment ou le génie civil.

Président : M. Habibillah HAMIDOU, 45, CHEMIN M'CHEPCO MSTANGADOUA, 97630 ACOUA. Directeur Général : M. Attoumani COMBO, 12 AVENUE DES FTPF, 38130

ÉCHIROLLES.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de MAMOUDZOU

AVIS DE MODIFICATION

CMA CGM MAYOTTE

SAS au capital de 10000 €

Siège social : IMMEUBLE LE POOL AFFAIRES RTE NATIONALE KAWENI I 97600 Mamoudzou

514 377 910 RCS de Mamoudzou

Le 20/02/2023, le président a nommé directeur général M. DE BOLLIVIER Malo-Edouard, demeurant 11 rue Duplex 75015 Paris en remplacement de M. DUNANT Olivier

Mention au RCS de Mamoudzou



ANNONCES LEGALES

Le Journal De Mayotte c'est aussi une excellente visibilité pour vos annonces judiciaires et légales

Comment publier votre annonce légale

1 - Adresser un mail à l'adresse suivante :
annonce-legale@lejournaldemayotte.com

2 - Utiliser la page de mise en ligne :
<https://lejournaldemayotte.yt/je-publie-mon-annonce-legale/>

3 - Votre annonce est traitée dès réception

4 - Une attestation de parution ainsi que la facture vous sera adressé dès le lendemain de la parution

ANNONCES LÉGALES



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
VILLE DE MAMOUDZOU
DEPARTEMENT DE MAYOTTE

La ville de Mamoudzou représentée par Monsieur Ambdilwahedou SOUMAILA en qualité de Maire de Mamoudzou organise une vente aux enchères sous *Soumissions cachetées*.

Les conditions de ventes ont été détaillées dans un cahier des charges disponibles à la mairie de Mamoudzou Boulevard Halidi Selemani

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h00 à 14h00 et le vendredi de 08h00 à 11h00 ou à demander par courrier électronique à commande-publique@mamoudzou.yt ou téléchargeable sur le site <https://www.marches-securises.fr>

Pour tous renseignements complémentaires appeler le 0269 66 50 10 et demander la direction de la commande publique, patrimoine et assurances (Monsieur El-Anrif VITTA).

N°LOT	Désignation du bien	Marque	Immat	An-née	Km	Etats (hors d'usage/cassé/usée)	mise à prix	Lieu de récupération
Lot 1	Bipper 5 places	PEUGEOT	CH-057-TG	2012	Néant	Problème technique mauvais état général	3 000,00 €	
Lot 2	Berlingo 2 place	Citroën	DK-060-CT	2014	Néant	Problème embrayage mauvais état général	3 000,00 €	
Lot 3	Berlingo 2 place	Citroën	DK-816-CS	2015	Néant	Problème embrayage mauvais état général	3 000,00 €	
Lot 4	208	PEUGEOT	DL-401-SK	2014	Néant	Problème moteur, frein arrière, défaut de clim	2 500,00 €	
Lot 5	2008	PEUGEOT	DS-758-DR	2015	44832	Problème clim, défaut carrosserie état de marche	2 500,00 €	
Lot 6	308	PEUGEOT	CR-650-QJ	2013	Néant	Problème moteur, mauvais état général	2 500,00 €	

Les soumissionnaires devront renseigner la fiche de soumission annexée au cahier des charges, la signer et la mettre sous enveloppe cachetée portant les mentions :

« VENTE AUX ENCHERES SOUS SOUMISSIONS CACHETEES _ VEHICULE »

Ville de Mamoudzou

ENVELOPPE A DEPOSER AVANT LE 25 AVRIL 2023 A 10H00 L'HOTEL DE VILLE DE MAMOUDZOU BOULEVARD HALIDI SELEMANI DIRECTION COMMANDE PUBLIQUE, PATRIMOINE ET ASSURANCES _ 1ER ETAGE

Remplir lisiblement toutes les lignes, dater et signer sous peine de nullité.

Aucune enveloppe ne pourra être déposée hors délai.

Date d'envoi de l'avis : le 11 avril 2023

Avis de vente aux enchères sous soumissions

Cachetées _ Véhicule